

« Le pupille et sa parenté à soi ».Par René GIRAUD , membre de l'ADEPAPE - Association

Départementale d'Entraide. des Personnes Accueillies en Protection de l'Enfance. Pupilles de l'Etat et autres statuts. L'ADEPAPE 69 est l'association pour les personnes accueillies dans les services de l'Aide Sociale à l'Enfance, précédemment DDASS, Assistance publique. Association loi 1901 ... www.adepape69.org

-
- **1) Qu'en est-il de la parenté dans notre société aujourd'hui ?**
- **2) Comment l'anthropologie renouvelée et l'histoire permettront d'apporter des éléments de réponse en remettant en cause l'exclusivité du modèle qui a prévalu chez nous jusque dans les dernières décennies du siècle passé.**
- **Enfin nous montrerons comment les pupilles de l'État rejetés « hors parenté' seront pour bon nombre d'eux seront parmi les précurseurs dans l'élaboration d'un modèle de parenté, modèle de parenté construit, quelquefois précaire mais bien réel qui s'éloignera du modèle dominant d'alors.**

La rapide extension de la monoparentalité, le recours plus fréquent à l'adoption, multiplication des familles recomposées, utilisation plus systématique, en cas d'infertilité, des « Nouvelles Technologies de Reproduction » et, depuis la loi « le mariage pour tous », de l'homoparentalité bouleversent, chahutent, remettent en cause le modèle

biologique ou « biocentré » de la construction de la parenté. Modèle de parenté où *l'entrée en filiation est la suite attendue du mariage, consécration d'une relation sexuelle procréative entre un homme et une femme*. Ainsi un enfant ne peut avoir *qu'une seule mère et qu'un seul père*, la filiation est indivisible, le père est le mari de la mère. Les deux parents, les *géniteurs* de l'enfant assurent les fonctions parentales de concevoir, mettre au monde, nourrir, éduquer, transmettre une identité.

Les recherches et travaux historiques et anthropologiques infirment cette prévalence, voire exclusivité du substrat biologique dans la construction de la parenté.

En effet si dans un premier temps l'anthropologie étudie presque exclusivement la parenté des cultures « lointaines » l'« exotisme » permettant - disait-on alors - un décentrement et un dépaysement nécessaires « au regard éloigné », elle en viendra, dans les années 90, à porter ce « regard éloigné » sur la parenté dans notre société. Les travaux des anthropologues contribueront alors à un déplacement majeur du regard anthropologique vers d'autres manières de concevoir la parenté en dehors du modèle « biocentré ».

Cette anthropologie renouvelée mettra ainsi en évidence l'extrême diversité des systèmes de parenté d'une société à une autre bien sûr mais aussi à l'intérieur d'une société (les sociétés ne sont pas des ensembles homogènes) et que chacun d'eux a sa cohérence propre. Donc très grande diversité des « entrées en filiation ». Chez « nous » on fait comme chez « eux » et « eux comme « chez nous ». Évoquer la circulation des enfants au plus proche. Nourrir un enfant c'est aussi le fabriquer : la nourriture « fabrique » de la parenté. Le lait également... cas des nourrices comme en Afrique du Nord. Faire référence à ces femmes des ghettos noirs des USA

Des travaux d'historiens montrent également que le modèle « biocentré » n'a pas toujours prévalu en Europe. Au moyen âge dans notre société la parenté spirituelle (baptême) place « le biologique » au second rang. En effet le biologique étant entaché du péché de la chair, le baptême permettait alors à l'enfant de rejoindre la communauté (y revenir). Les parrains et marraine (Compère et Commère) avaient auprès de l'enfant une place privilégiée et des interdictions de relations sexuelles et d'union renforçaient la place importante de cette parenté spirituelle. Cette parenté spirituelle nous fait penser à cette société mélanésienne où dans laquelle les parents biologiques sont indignes d'élever les enfants qu'ils ont conçus, ces derniers seront alors adoptés, en revanche ces « géniteurs » peuvent à leur tour adopter des enfants qu'ils n'ont pas conçus.

Évoquer la circulation des enfants au plus proche

Dans le domaine de la parenté comme dans de nombreux autres les sociétés ne sont pas si éloignées les unes des autres qu'on ne veut bien le dire et que « nous » nous faisons aussi comme « eux » et « eux » font comme « nous ». C'est le 19^{ème} siècle qui donnera cette prévalence du substrat biologique de notre système de parenté (code civil de Napoléon, transmission par héritage du patrimoine).

Ainsi devons-nous, aujourd'hui, si nous voulons étudier la parenté à la lumière des profondes transformations des modèles familiaux relativiser le biologique, à l'instar des travaux d'A. Fine, A. Martial, A. Cadoret portant sur l'adoption, les recompositions familiales et l'homoparentalité, refuser « la naturalisation de la culture » et échapper à l'idéal généalogique hérité du biologisme. Les bouleversements repérés dans la société d'aujourd'hui

loin de dissoudre la parenté, lui donnent un nouveau visage ; en paraphrasant M. Godelier nous dirons que les transformations de la parenté produisent toujours de la parenté, mais parenté construite, « choisie », qui remet en cause le principe de l'exclusivité (un enfant ne peut avoir que deux parents : un père, une mère).

IMPORTANT : Dans les bouleversements que nous venons d'évoquer le mariage en net recul ne sera plus au fondement de la famille désormais ce sera la filiation.

D'OÙ JE PARLE ?

Le monde des pupilles, comme celui des anciens pupilles m'est, si l'on peut dire, « familial » en raison de mon propre statut de pupille et d'ancien pupille et prolongé par de mes engagements associatifs que tout le monde ici connaît.

Pupille de l'État, des Bouches-du-Rhône, anciennement pupille de l'Assistance (jusqu'en 1943), j'étais comme on disait alors « un enfant de l'Assistance » (publique n'était jamais prononcé). « Qualité » que je n'ai jamais cachée et qu'en certaines circonstances je revendiquerai même.

D'abord accueilli à l'orphelinat je serai « exilé » en famille d'accueil en Ardèche méridionale. Après avoir quelque peu « nomadisé » (3 familles en un peu moins de deux ans,) à 4 ans j'arriverai dans la 4^{ème} famille, qui désormais deviendra ma famille, famille dans laquelle je grandirai. Elle deviendra ce que j'appelle mon « Ici » , j'aura alors des parents, mes parents nourriciers. Couple assez âgé, ce qui à l'époque était fréquent, ils avaient un fils de 20 ans mon aîné. Ils sauront m'apporter

de l'affection, certes peu démonstrative, car je n'ai aucun souvenir qu'ils m'aient embrassé ou que les aie embrassés, mais affection quand même.

Ils deviendront mon papa et ma maman. Je les ai toujours considérés ainsi même s'il n'était pas toujours facile de dire à l'extérieur qu'ils étaient mes parents. Nous avons une spécification souvent repérable par nos habits et bien sûr je n'ignorais pas que mes nourriciers n'étaient pas perçus comme **mes** parents, j'étais comme on disait alors élevé chez les..., c'était ceux qui me gardaient (d'ailleurs à l'époque les accueillants étaient pour l'Administration « nos gardiens ». On parlait essentiellement de la gardienne (place de la femme dans le couple, cela mériterait un petit développement dans les questions).

Bien sûr je pensais souvent à celle, surtout à elle, qui m'avait mis au monde, j'essayais d'imaginer son visage, quel âge pouvait-elle avoir ? Mais dans le même temps je réussirai, avec la complicité bienveillante de mes parents nourriciers, à nouer des liens forts avec la famille élargie, plus particulièrement avec celle de mon père nourricier et deviendrais le « cousin ». Je pense encore à tous ceux qui m'ont témoigné beaucoup d'affection. J'ai eu et ai le sentiment d'avoir eu et de l'avoir encore **une place dans cette famille**.

Comme tous les pupilles accueillis nous ne l'étions pas pour devenir des enfants de la famille, mais au fil du temps pour nombre d'entre nous nous pouvions être considérés « comme » de la famille. J'ai noué des liens affectueux avec leur arrière-petite-fille (je suis son oncle elle est ma nièce, c'est elle qui l'a décidé). À ses yeux je suis actuellement le seul le passeur de l'histoire de sa famille (si mes parents nourriciers parlaient beaucoup de leur famille, leur fils et leur petit-fils (décédé jeune) étaient des « taiseux », la transmission s'arrêtera alors quelques temps. Histoire de laquelle je fais, à ses yeux, partie.

Puis, bien des années après, sur un de leur terrain, acheté, **non pas hérité**, à leur fils, je ferai construire une maison. Je reste donc fidèle, selon les vœux de ma mère nourricière (ma maman) à ce lieu où j'ai grandi et m'inscris dans un lieu, dans une histoire, qui au départ n'est pas **la mienne** mais que je m'approprierai peu à peu.

J'avais 12 ans au décès de mon père nourricier, de « mon papa » et 18 au décès de ma « maman ». Heureusement que les liens avec la famille étaient assez forts pour que ma parenté de cœur résiste. Les rapports avec le fils de mes parents nourriciers étaient dirions-nous cordiaux sans plus : impossibilité de créer un lien de parenté quel qu'il soit.

À l'âge de 59 ans (2001) je retrouve ma mère de naissance en fait notre mère puisque j'avais un frère, frère placé en famille d'accueil en Drôme provençale et dont j'apprendrai son existence à l'âge de 9 ans. Frère qui décède en 1993.

Ce ne sera qu'après ces retrouvailles que je consulterai mon dossier de pupille. J'avais bien fait une tentative quelques années auparavant...mais le dossier restait introuvable ! En 2004 je retente le coup, sans beaucoup d'illusion d'ailleurs, et miracle le dossier est réapparu !

En fait j'apprends peu de choses sur ma vie de pupille, beaucoup de compte-rendu de visite de l'assistante sociale ou de la Directrice de l'agence départementale, compte rendu peu fournis, si ce n'est que j'étais un enfant déjà à la santé fragile et paraît-il obéissant. Il y avait également une lettre écrite de la main de ma mère, lettre dans laquelle elle exprimait le désir de nous reprendre, ce qu'elle m'avait dit lors de nos retrouvailles mais que je recevrai alors avec quelque circonspection. Enfin je lirai un brouillon d'une lettre de l'Inspecteur d'alors (1947) qui faisait part d'une demande d'adoption par une amie de ma famille nourricière (depuis je

pense qu'il s'agissait d'un membre de leur famille et crois savoir qui). Mais je n'étais pas paraît-il adoptable ! Au moins deux éléments à mes yeux importants :

- Certainement le désir de mon père nourricier que je **reste dans la famille** par l'adoption (puisque la personne à laquelle je pense était de « son » côté)
- et que les propos que ma mère de naissance ou généalogique m'avait tenus , ceux de vouloir nous reprendre étaient ainsi confirmés. Je reviendrai plus loin sur les retrouvailles.

LES RAISONS DE CETTE RECHERCHE

Tout d'abord de par « ma qualité » de pupille j'ai toujours été très sensible au fait que cette « hors-parenté » engendrait quand même de la parenté, parenté non reconnue certes mais bien réelle. En effet j'avais bien un papa et une maman, des parents, parents nourriciers.

Ensuite c'était aussi et surtout une manière de rendre hommage, selon l'Inspecteur François Charles (lui-même ancien pupille) à « mes frères et soeurs d'infortune » qui ont su dans des circonstances peu favorables « défaire les normes » qui les avaient rejetés « hors parenté » et qui **pour se rendre une vie vivable** seront, de ce fait, des **PRÉCURSEURS** dans l'élaboration de nouvelles configurations de parenté. Ces nouvelles configurations ne datent pas, comme on tente de le dire et l'écrire aujourd'hui, des années 70 et elles n'ont jamais été marginales (pensons à l'effectif des pupilles jusqu'à la fin des années 50). Mais voilà ces nouvelles configurations n'auront jamais la reconnaissance que vont avoir les configurations des années 70, même si au début ces

dernières peineront à se faire reconnaître, parce que ces dernières étaient le fruit de l'évolution des mœurs, évolution alors perçue (ce qui est vrai) comme une émancipation, principalement celle des femmes qui pouvaient alors devenir mère-célibataires sans que cela soulève l'opprobre, opprobre qu'ont connue nos mères, filles-mères. Nous, nous ne restions que des enfants « **du désordre social** ». Aussi quel crédit pouvait-on attacher à l'élaboration d'une parenté aux configurations diverses, innovatrices (situations très diversifiées des pupilles), d'une très grande logique qui ne sont pas sans rappeler des configurations existantes dans des sociétés « d'Ailleurs » ?

Nous devons aussi souligner que tous les pupilles ne pourront pas « se construire une parenté » (donner quelques situations). **La condition pour l'élaboration de cette parenté est celle d'un accueil pérenne car la construction d'une parenté demande du temps et n'est jamais achevée.** Les pupilles ont été les premiers à « chahuter » le modèle « biocentré ».

Les pupilles que nous avons rencontrés sont nés entre 1928 et 1965. En ces temps nous étions frappés, selon les termes de François Charles, alors Directeur départemental de la population, (ce que nous appelions l'Assistance Publique pour faire court), d'une **double malédiction** : secret des origines comme celui du placement. Que la filiation soit établie ou non, le pupille n'avait donc pas de fiche d'état civil. L'Administration lui délivrait un certificat d'origine, lui qui était censé ne pas en avoir ! On pratiquait également, en cas d'une délivrance d'une fiche d'état civil, l'établissement d'un état civil provisoire (un faux). En effet quand la filiation était établie on faisait alors naître le pupille dans une autre commune, on effaçait ainsi le nom de la mère et éventuellement celui du père qui figurai(en)t sur l'acte de naissance authentique.

. Ainsi toute recherche devenait sinon impossible du moins très difficile avec les moyens d'alors. Tout comme sera tenue secrète l'adoption des quelques pupilles (peu nombreux en ces temps) qui le seront alors. Nous rencontrerons des pupilles qui apprendront leur adoption assez tardivement. Nous pourrons si vous le souhaitez revenir sur le pourquoi de ce secret de l'adoption. Il s'agissait de la légitimation adoptive qui n'annulait pas l'état civil de naissance. La loi sur 'adoption plénière (1966) sera votée pour éviter une nouvelle affaire Novak. L'adoption plénière « désactive » l'état civil de naissance. Signalons que la même loi 1966 mettra en place l'adoption simple.

Pour quelle raison l'adoption était-elle tenue secrète ? Nous pourrons peut-être y revenir

Pourquoi cette malédiction ? Les pupilles de l'État comme les Noirs seront marqués par cette malédiction des origines. Cham avait désobéi, il avait vu la nudité de son père (Noé), les mères des pupilles, filles-mères, adultères avaient elles aussi « désobéi » aux normes sociales et la pression sociale d'alors amènera ces mères à abandonner leur enfant. La malédiction de Cham rejette les Noirs hors de l'Humanité, tout comme la malédiction des origines rejettera les pupilles « hors parenté ». Enfants du chaos, du désordre social ils ne seront pas comme les autres, parce que rejetés hors de toute parenté, donc non inscrit dans une généalogie, **sans histoire d'avant.**

Les pupilles devenaient, par cette pratique du secret, **des enfants de personne et de nulle part.**

Désormais ces pratiques sont interdites par la loi et en ce qui concerne les pupilles d'aujourd'hui peu nombreux (2500 contre 145000 en 1945), seuls ceux qui sont nés sous le secret (500 à 600) sont encore frappés par la malédiction du secret des origines.

Ce parcours anthropologique en parenté des pupilles de l'État accueillis ou adoptés, nous permettra de comprendre comment ces pupilles se dotent, pour un certain nombre d'entre eux, d'une parenté multiple, frappée du sceau de marginalité dans notre société, marginalité *numérique* sûrement mais certainement pas *logique*. Nous ne nous proposons pas d'étudier le système de parenté de notre société, mais de réfléchir à une construction de parenté dans une société où domine la conception « biocentrée » de la parenté. Nous devons pour cela élargir notre questionnement au-delà de l'ensemble des systèmes de parenté à l'ensemble **des faits de parenté. Parenté en actes, en devenir qui se construit à partir de la relation.**

Nous avons travaillé à partir de témoignages personnels (récits de vie), nous avons enregistré, transcrit ces « **voix à soi** », bien différentes de « la voix dominante », la voix des normes sociales souvent reprises à cette période par l'Assistance Publique d'alors. Aujourd'hui cette « voix dominante » n'est plus aussi dominante, Robert et moi, par notre engagement, pouvons en témoigner. Chacun d'eux ou chacune d'elles sauront élaborer leur parenté, **parenté à soi** bien eux, eux qui en étaient alors dépourvus. Parenté **singulière**, mais comme nous l'a appris l'anthropologie, cohérente. Enfants de personne et de nulle part ils peuvent désormais parler de leur parents (père, mère, sœurs et frères).

On ne peut alors dissocier la construction de sa parenté du pupille, parenté singulière, **parenté à soi**, de la construction de **son l'identité**. Nous employons à dessein le terme construction de la parenté et de l'identité car elles ne sont pas données **mais toujours en devenir**. Elles ne se figent pas dans une situation, sont toujours en mouvement, **elles s'inscrivent dans une trajectoire.**

Parenté à soi des pupilles.

Trois moments dans la construction de l'identité du pupille placé ou adopté : d'abord, suite à l'abandon, celui de **la dépossession**, puis lors du placement en famille d'accueil ou par l'adoption, ce sera le temps de **l'appropriation** et enfin avec la quête des origines et pour certains d'entre eux les retrouvailles viendra alors le temps de **la réappropriation** de son histoire depuis le début.

La dépossession

L'abandon provoque une **rupture** avec le début de l'histoire, **de l'avant**. L'adoption ou le placement en famille d'accueil de l'abandonné constitue ce que Glissant¹ appelle le « transbord », « transbord » qui provoque **la perte** de l'identité de naissance. L'abandonné est alors comme l'Africain dans les cales du bateau négrier pendant le passage du milieu « un migrant nu », **sans** passé, **sans** histoire d'avant.

L'appropriation

L'accueilli comme l'adopté arrivent en un lieu inconnu, dans un milieu déjà porteur lui-même d'une histoire, histoire à laquelle ni l'accueilli ni l'adopté (provisoirement pour lui) n'appartiennent. Dans ce monde nouveau ils doivent par un travail d'appropriation prendre **une** place. Pour l'adopté, à priori ce sera plus facile parce qu'il est là pour devenir l'enfant de la famille, en revanche le pupille placé n'est pas accueilli pour le devenir.

¹ É. Glissant : « Le discours antillais » Folio essai.

Aussi dans cette situation pour rendre leur vie vivable ces pupilles déploieront-ils, en défaisant les normes qui les ont faits ce qu'ils sont, leur **capacité d'agir**, capacité à faire famille, à se construire une parenté, eux qui, depuis leur abandon, étaient alors rejetés « hors parenté ». Cette appropriation, surtout pour l'accueilli, peut prendre **beaucoup** de temps, souvent rendue possible par la bienveillance de la famille d'accueil.

C'est l'élaboration de **l'ICI**.

La réappropriation

A l'âge adulte beaucoup d'entre eux se poseront la question de leurs origines, éprouveront, selon les termes de Smaïn², le désir de « **revenir se chercher** ». Ils partiront alors à la quête de leur histoire d'avant leur abandon, celle de leur « **Ailleurs** » et pouvoir ainsi, pour chacun d'eux, répondre à la question « **qui suis-je vraiment** » ? Paul Ricoeur parle alors de l'identité narrative³, pouvoir enfin parler de son passé au présent. Narration toujours renouvelée car avec le temps l'histoire se transforme.

L'ici et **l'Ailleurs** s'entremêlent en permanence, **l'ici** convoque **l'Ailleurs** et réciproquement. C'est un **processus** qui lui permet de devenir l'élément d'une chaîne : il y a eu un avant, comme il y aura un après/ **pouvoir ainsi relier sa mort à sa naissance**.

Après la quête des origines, savoir « qui on est vraiment » viendra, pour certains d'entre eux, le temps des retrouvailles.

Partir à la recherche de cet **Ailleurs** c'est pouvoir enfin accéder à une partie de son histoire d'avant l'abandon, histoire avec beaucoup de trous, de manques : mémoire prisonnière de la mère retrouvée.

Retour vers cet **Ailleurs** souvent complexe, voire douloureux. Il n'est plus celui d'avant l'abandon aussi ne faut-il jamais idéaliser les

² Smaïn : « Je reviens me chercher » éditions M. Lafond 2011.

³ P. Ricoeur : « L'identité narrative » in revue L'Esprit Juillet 1988.

retrouvailles puisque cet **Ailleurs** a continué d'exister alors sans lui. Même difficiles voire douloureuses, ces retrouvailles apaisent celui ou celle qui retrouve enfin **sa** place dans cette chaîne de **l'avant**, du **maintenant** et de **l'après**, comme cela peut également apaiser la mère retrouvée, la mère généalogique (celle qui permet le récit).

Ne jamais oublier que les retrouvailles sont la rencontre de deux temps et de deux mémoires :

- Le temps court de l'ancien pupille qui veut savoir tout de suite en raison de **sa mémoire empêchée**
- Le temps long, celui de la mère retrouvée temps long lié à **la mémoire prisonnière ou entravée** (du père à 2 reprises dans notre recherche)

De ces retrouvailles émerge alors, par l'articulation entre la filiation d'avant l'abandon, celle de **l'Ailleurs**, et l'actuelle, celle de **l'Ici**, la filiation légale de l'adopté ou la filiation de cœur (adoption silencieuse selon l'expression de Maria Maïlat) du pupille accueilli une configuration de parenté nouvelle, configuration toujours **singulière**.

Après les retrouvailles l'adopté/l'accueilli est à **la fois d'Ici et d'Ailleurs** il peut avoir **deux** mères (sans figurer, dans le cas de l'accueilli) sur aucun des livrets de famille) mais il n'a qu'**une** maman, celle qui l'a nourri, dispensé son affection, affection souvent peu démonstrative dans la famille d'accueil d'alors mais bien réelle.

Ainsi par la multiplication de ses racines qui se démultiplient, l'identité de l'adopté/accueilli est une **identité rhizomique** définie par É. Glissant dans son ouvrage Poétique de la Relation⁴ (idée reprise à Deleuze et Guattari). Ces enfants abandonnés, à l'instar des Africains

⁴ É. Glissant : « Poétique de la Relation » éditions Gallimard 1990.

transbordés dans le Nouveau Monde, se sont **changés** en autre chose et ont su faire quelque chose de ce qu'on avait fait d'eux.

D'enfants hors parenté ils se doteront, chacun dans leur **singularité** d'une parenté à configuration démultipliée, configurations **multiples**

Aussi dirons-nous pour conclure avec Daniel Maximin (comme É. Glissant antillais), que *l'identité ce ne sont pas les racines qui l'expriment. Car l'identité c'est un fruit. Et les humains ne sont pas des arbres, ils savent renaître après les déracinements, édifier après les arrachements, féconder l'île déserte après les naufrages, s'enraciner comme Caliban et Vendredi, et encrer les feuilles blanchies pour faire récit de l'impensable et de l'inespéré.*